



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2328

Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit du théâtre de Guignol situé au Palais Bondy - 18 Quai de Bondy à Lyon 5e entre la Ville de Lyon et l'association Compagnie M.A. - EI05021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2328 - APPROBATION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT DU THEATRE DE GUIGNOL SITUE AU PALAIS BONDY - 18 QUAI DE BONDY A LYON 5E ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION COMPAGNIE M.A. - EI05021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé Palais Bondy, situé 18 quai de Bondy à Lyon 5^{ème} et répertorié sous le numéro d'ensemble 05021, parcelle cadastrée AC 56.

La Ville de Lyon a aménagé au sein de du Palais Bondy un théâtre de marionnettes de 131 places pour mettre en valeur le patrimoine lyonnais que représente Guignol et le faire vivre à travers les créations contemporaines d'une équipe artistique.

Depuis janvier 2018, la Compagnie M.A., dirigée par Emma Utgès, occupe et anime le théâtre. Le projet de l'équipe M.A. repose sur un savoir-faire technique, une volonté de modernisation de Guignol ainsi qu'une connaissance du patrimoine et du répertoire traditionnel. Une convention d'occupation du Palais Bondy à titre gratuit est en cours pour une période de 3 ans, depuis le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023. Une convention cadre a été signée pour la même période, par acte séparé.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. La valeur locative annuelle du théâtre de marionnettes du Palais Bondy est estimée à :

- 35 765 € TTC (Trente-cinq Mille sept-cent-soixante-cinq euros) pour les 473,43m² de surfaces à usage privatif ;
- 1 225 € TTC (Mille deux cents vingt-cinq euros) pour les 54m² de surfaces mutualisées (parties communes).

Etant donné que les abonnements de fluides sont communs à l'ensemble du bâtiment, la Ville de Lyon assure leur souscription et facture la part de l'abonnement et ses consommations à l'occupant une fois l'an, selon les dispositions exposées ci-après :

- répartition au prorata des surfaces mises à disposition, soit 438 m² pour une surface totale de 4670 m² environ, à savoir 9,38% des dépenses totales.

Répondant à un audit sur la sécurité du Palais Bondy, la Ville de Lyon a ordonné la fermeture de l'intégralité du bâtiment pour travaux de mise aux normes incendie (désenfumage), qui empêcheront la jouissance des lieux du 25 mars 2023 au 25 février 2024.

Dans ces conditions, la Ville de Lyon n'établit pas à l'encontre de l'Occupant de redevance de fluides pour la période du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2023, date à laquelle se termine la convention d'occupation actuelle.

Vu ladite convention d'occupation ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit du théâtre de Guignol situé au Palais Bondy entre la Ville de Lyon et l'association Compagnie M.A., pour l'exonération des fluides du 25 mars au 31 décembre 2023, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET